

L'ARC du Genevois français, futur Pôle métropolitain

n°2

arcdugenevois.fr/pole-metropolitain



► L'Édito

Jean Denais – Président de l'ARC Syndicat mixte



« Une étape importante vient d'être franchie ! »

Notre comité syndical a adopté, à l'unanimité, le jeudi 19 mai dernier, le projet de statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Moins de deux ans après le début de ce mandat, nous lançons ainsi la procédure de création du Pôle métropolitain et confortons notre démarche engagée depuis plusieurs mois ! **Toutes les intercommunalités membres de l'ARC délibèrent aujourd'hui sur l'adoption des statuts du futur Pôle métropolitain pour une création effective au 1^{er} trimestre 2017.** C'est donc une étape importante du processus de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain qui vient d'être franchie. Les prochaines le seront tout autant.

Le projet de Pôle métropolitain du Genevois français est une démarche essentielle car il traduit notre ambition de répondre aux défis majeurs de notre territoire.

Ensemble, nous devons parvenir à réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et dans le Grand Genève.

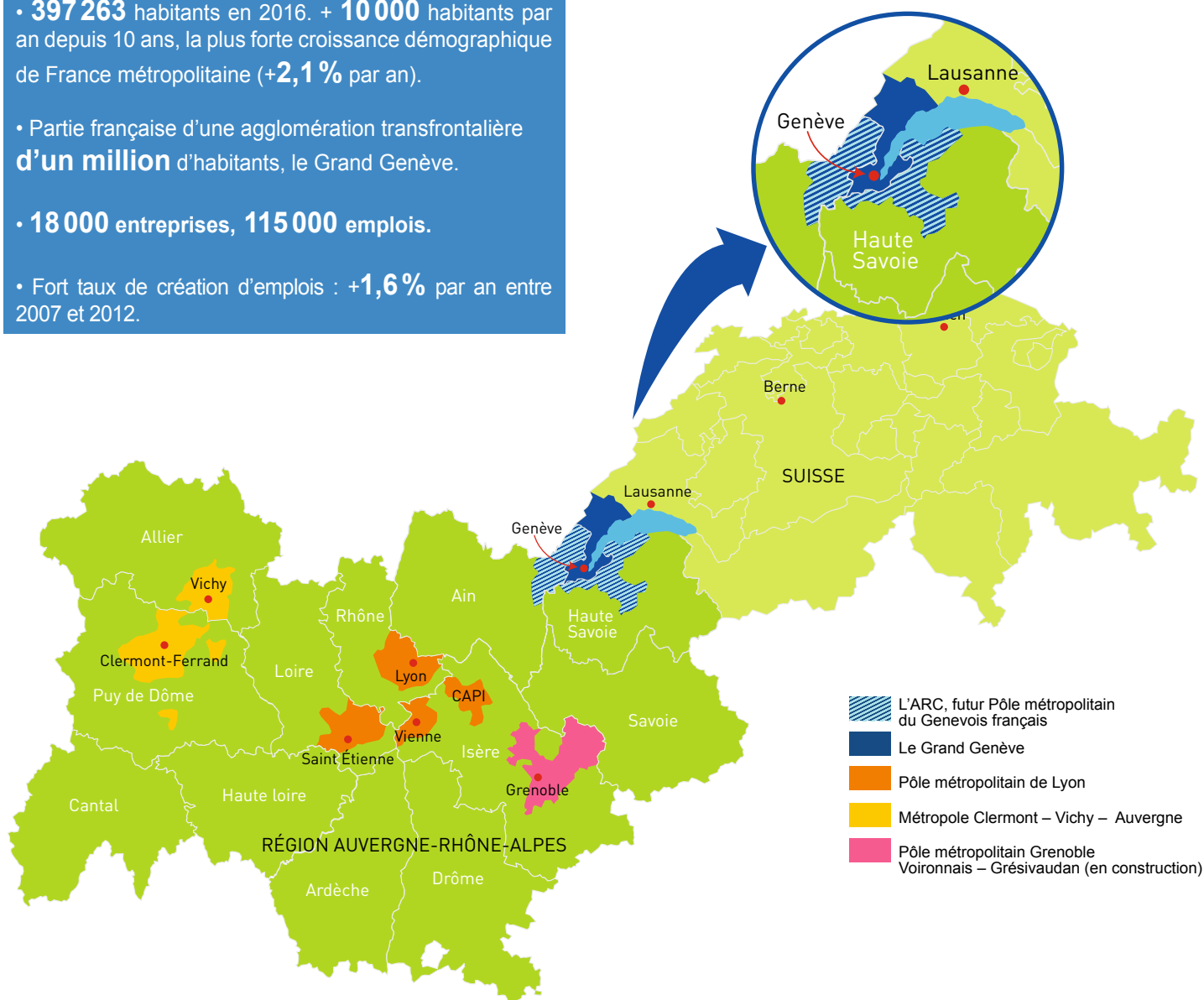
Cette évolution résulte de 10 ans d'expériences communes et de coopérations entre les membres de l'ARC, 10 ans à poursuivre la construction d'un avenir commun dans le Genevois français au sein du Grand Genève. **Nos actions communes relèvent d'un objectif commun assumé : bâtir un ARC fort pour un Grand Genève fort.**

Ensemble, les élus de l'ARC portent une vision et une ambition fortes pour leur territoire : le Pôle métropolitain n'est pas un échelon de plus, c'est la réponse à un besoin. Il doit nous permettre de nous hisser au niveau des enjeux métropolitains et de gravir l'échelle de la réussite.



L'ARC : chiffres clés

- Les membres actuels : **10** collectivités dont **9** EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et une commune (Thonon-les-Bains), soit **120** communes.
- **397 263** habitants en 2016. + **10 000** habitants par an depuis 10 ans, la plus forte croissance démographique de France métropolitaine (+**2,1 %** par an).
- Partie française d'une agglomération transfrontalière **d'un million** d'habitants, le Grand Genève.
- **18 000** entreprises, **115 000** emplois.
- Fort taux de création d'emplois : +**1,6 %** par an entre 2007 et 2012.



Qu'est-ce qu'un pôle métropolitain ?

Les pôles métropolitains ont été créés par la Loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010 (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 20 (V)) et modifiés par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM, n°2014-58 du 27 janvier 2014).

Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de **promouvoir un modèle d'aménagement,**

de développement durable et de solidarité territoriale. Les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale se prononcent, par délibérations concordantes, sur l'intérêt métropolitain des compétences qu'ils transfèrent ou des actions qu'ils délèguent au pôle métropolitain (Article L5731-1 du Code général des collectivités territoriales).

► Une nouvelle intercommunalité dans le Chablais

Un pôle métropolitain est composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Une commune, seule, ne peut y adhérer. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Savoie a inscrit au Schéma de Coopération Intercommunale la future agglomération

du Chablais le 4 mars dernier : celle-ci réunira la ville de Thonon-les-Bains, la Communauté de communes du Bas-Chablais et la Communauté de communes des Collines du Léman. Cette évolution permet la création du Pôle métropolitain sur un périmètre identique à celui de l'ARC Syndicat mixte.



*Le nom reste encore à définir



► Dialogue métropolitain

Les élus de l'ARC ont décidé de mettre en place une conférence métropolitaine permettant d'associer aux réflexions du Pôle métropolitain les différents partenaires (État, Région et Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) et les territoires voisins. Le Pôle organisera également la consultation des représentants de la Société civile du Genevois français sur les grands sujets traités.

► Quels sont les objectifs de la transformation de l'ARC en pôle métropolitain ?

- Une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes.
- Renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève.
- Développer des partenariats solides et pérennes avec l'Europe, l'État, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et les différents partenaires suisses.
- Renforcer la concertation et la coordination des intercommunalités membres de l'ARC.
- Faire émerger les projets nécessaires en termes de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de transition énergétique et de développement économique.
- Engager des politiques publiques efficaces à l'échelle de notre bassin de vie.

« Les territoires de l'ARC ne peuvent plus se réduire à des stratégies différentes. Le futur Pôle métropolitain est l'échelon le plus pertinent pour permettre à ses membres de se rassembler et de travailler ensemble, sans rivalité. Il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur avec un discours unique pour bâtir une politique solide afin d'apporter des réponses communes, des réponses lourdes aux enjeux de développement de notre région transfrontalière. »

Étienne Blanc 1^{er} Vice-Président de l'ARC et
1^{er} Vice-Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

► Quels statuts pour le pôle métropolitain ?

Les statuts prévoient le renforcement du champ de compétences de l'ARC dans trois domaines d'action prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique.

L'objectif est clair : un Pôle métropolitain, un « **ARC fort** », pour franchir un palier, impulser de nouvelles actions d'envergure métropolitaine, construire intelligemment le Grand Genève.

Le Pôle métropolitain agit en extension du domaine de compétences des membres de l'ARC. Il n'empiète pas sur les compétences opérationnelles de ses membres, ni sur celles de ses partenaires. L'organisation en Pôle métropolitain est une opportunité de mieux coordonner l'action des EPCI du Genevois français (cf page suivante).

UN RÔLE À JOUER :

➤ **COORDONNER LES ACTIONS DES MEMBRES
POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU GENEVOIS FRANÇAIS**



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des constats

- + 10 000 habitants par an.
- 397 263 habitants en 2016.
- 120 communes.
- 1 392 km².
- 8 SCoT.
- 4444 logements mis en chantier par an entre 2006 et 2013.

Nos missions

- Renforcer le projet d'aménagement durable du territoire : coordonner et harmoniser les documents de planification, d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat des membres de l'ARC. Aujourd'hui l'approfondissement de l'InterSCoT*, demain un SCoT unique à l'échelle du Genevois français.
- Constituer un centre de ressources auprès des membres (cartographies conjointes, outils d'observation, réalisation d'études).

*SCoT = Schéma de cohérence territoriale



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Des constats

- En 2014 : 111 jours où la qualité de l'air a été « moyenne à très mauvaise » dans le Genevois français.
- Gaz à effet de serre : 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ émis annuellement sur le territoire de l'ARC.
- Un territoire désormais labellisé « Territoire à Energie positive » (TEPOS).
- Objectif TEPOS : diviser par deux les consommations d'énergies à l'horizon 2050 et développer la production d'énergies renouvelables.

Nos missions

- Engager le Genevois français dans la transition énergétique.
- Accompagner les membres dans leurs actions : favoriser l'émergence de projets, valoriser les expériences.
- Développer des outils d'analyse et des études utiles à tous : l'ARC centre de ressources.





MOBILITÉ

Des constats

- Près de 400 000 passages de douanes quotidiens entre la France et le Canton de Genève.
- 20 % d'augmentation des déplacements entre 2002 et 2011.
- 7 % de ces déplacements sont effectués en transports publics.
- Une mobilité interne importante : 2/3 des déplacements sont internes au Genevois français.

Nos missions

- Coordonner les démarches de mobilité et les infrastructures de transports à l'échelle du Genevois français.
- Élaborer un Schéma métropolitain de mobilité pour préparer la transformation de l'ARC en autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- Encourager les initiatives pour le développement de services innovants (projets auto-partage, covoiturage, Maison de la mobilité).
- Recherche de financements pour le développement de l'offre de transports publics (Léman Express, tramways, bus, pistes cyclables, vélo stations, etc).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des constats

- 115 000 emplois (2014) (+1,6 % par an entre 2007 et 2012).
- + 28 483 emplois depuis 1999.
- Taux de création d'emplois 2 fois supérieur à la moyenne régionale.
- 2300 entreprises créées en 2014 (hors secteur agricole et administratif) (+2,8 % par rapport à 2013).

Nos missions

- Piloter la stratégie de développement économique, emploi et formation du territoire : « Grand Genève français, l'éco-cité ».
- Mobiliser les acteurs économiques sur les marchés porteurs.
- Planifier l'accueil économique : élaboration d'un Schéma d'accueil des entreprises et d'un Schéma d'aménagement commercial.
- Accompagner le développement de l'Enseignement Supérieur et la création de formations.



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Étapes clés

- 2006 : L'ARC est officiellement membre du CRFG (Comité régional franco-genevois) ; l'ensemble des communes et EPCI du Genevois français est donc représenté au sein des instances transfrontalières.
- 2007 : Signature du Projet d'agglomération n°1, labellisé « Grand Projet de la Région Rhône-Alpes » par la Région.
- 2012 : Signature du Projet d'agglomération n°2.
- 2013 : Installation du GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) et du Forum d'agglomération.
- 2016 : Élaboration du Projet de territoire Grand Genève et du Projet d'agglomération n°3.

Nos missions

- Coordonner et représenter ses membres dans les instances de coopération transfrontalière (GLCT Grand Genève, CRFG, Conseil du Léman...).
- Négocier et piloter les démarches contractuelles ou partenariales visant à développer la coopération transfrontalière, notamment le Projet de territoire Grand Genève et le Projet d'agglomération n°3.
- Soutenir l'animation de la société civile métropolitaine et transfrontalière.
- Mettre en réseau les acteurs culturels transfrontaliers du Grand Genève.



Bilan de 10 ans d'actions

- **2004**, création de l'ARC association ; **2010**, l'ARC devient syndicat mixte ; **2017**, création du Pôle métropolitain.
- La signature de deux projets d'agglomération en 2007 et 2012 : 60 M€ de crédits de la Confédération suisse obtenus pour neuf projets sur le territoire français, pour la période 2011-2018, dont par exemple : le bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse Agglomération (mis en service en 2015), le BHNS Gex/Ferney/Cornavin (début des travaux en 2016), et des aménagements liés au Léman Express, l'un des projets phares pour l'avenir de l'ARC et du Grand Genève (mise en service en 2019).
- L'ARC représente l'ensemble des communes et EPCI au sein des instances de coopération transfrontalière du GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) et du CRFG (Comité régional franco-genevois).
- L'ARC signataire d'une Convention de coopération métropolitaine dans le cadre du CPER (Contrat de plan État-région) 2015-2020 : 75 M€ sur le volet ferroviaire RER franco-valdo-genevois, 5 M€ pour le volet territorial métropolitain du Genevois français (au même titre que Lyon, Grenoble et Saint-Étienne).
- Une enveloppe de 11,5 M€ de crédits régionaux pour le GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) sur la période 2009-2014.
- La mobilisation de plus de 20 M€ de crédits régionaux pour le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) du Genevois français sur la période 2013-2019 (160 opérations menées jusqu'à présent).
- L'ARC chef de file d'opérations soutenues par l'Europe depuis 2005, 2 M€ pour l'ARC au titre d'un programme INTERREG France-Suisse.
- L'ARC porteur de stratégies communes au sein du territoire (démarche InterSCoT, développement économique avec le « Grand Genève Français, l'Eco-cité », et demain : un Schéma métropolitain de mobilité).
- Mise en place d'une communication soutenue depuis 2014 (outils de communication pour une meilleure information à destination des habitants et des élus).
- Huit contrats corridors biologiques sur le territoire transfrontalier, ce qui représente 137 actions concrètes pour un montant d'investissement estimé à 31,1 MCHF / 24,9 M€, réparti quasi également entre la France et la Suisse.
- Le territoire de l'ARC labellisé TEPOS (Territoire à Energie Positive) en 2015 par l'ADEME et la Région.
- L'élaboration conjointe franco-suisse de la plateforme G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions) permettant de suivre la pollution de l'air à l'échelle transfrontalière, lancée à l'automne 2015.

Demain, un pôle métropolitain pour poursuivre les coopérations
et répondre aux enjeux du Genevois français.



Le Pôle métropolitain, un échelon de plus ?

Non, il s'agit de transformer l'ARC. Le terme de transformation de l'ARC en Pôle métropolitain est une facilité de langage : si le pôle métropolitain succédera bien au syndicat mixte dans l'exercice de ses missions, juridiquement l'ARC Syndicat mixte a vocation à être dissous. En effet, du fait de la création d'une communauté d'agglomération du Chablais, le Pôle métropolitain n'aura pas strictement les mêmes membres par rapport au Syndicat mixte actuel quand bien même son périmètre géographique est identique. Il s'agit donc d'une procédure de dissolution et de création.

Quelle différence avec une métropole ?

La métropole se substitue aux EPCI intégralement ou partiellement inclus dans son périmètre. Elle exerce de plein droit, dans le périmètre métropolitain, un certain nombre de compétences, en lieu et place des communes, du département et parfois même de la Région. Ce n'est pas du tout le cas du pôle métropolitain, qui obéit à des seuils de population inférieurs aux métropoles tout en étant un instrument de coopération beaucoup plus souple. Le pôle agit dans le respect des prérogatives de chacun.

Quel arbitrage des compétences ?

Les compétences du futur Pôle métropolitain et leur étendue sont librement définies par ses membres et à l'unanimité. Dans un premier temps, il s'agit essentiellement de compétences de coordination, d'études, de contractualisation sur les enjeux de niveau métropolitain. Ensuite, à moyen et long termes, des modifications statutaires pourront doter progressivement le Pôle métropolitain de compétences opérationnelles.

Un Pôle métropolitain transfrontalier ?

Le Pôle métropolitain ne regroupera que les intercommunalités du Genevois français, soit la partie française du Grand Genève uniquement. Il s'agit du périmètre actuel de l'ARC.

Le périmètre du Pôle métropolitain peut-il évoluer ?

Dans un premier temps, le Pôle métropolitain inclura les membres actuels de l'ARC. Son périmètre sera donc celui de l'ARC. Ce périmètre pourra évoluer au regard des demandes d'intégration des territoires voisins, ce qui impliquera un protocole d'adhésion, une modification des statuts et une décision unanime des membres du Pôle métropolitain. Une conférence métropolitaine sera mise en place pour permettre le dialogue avec les territoires voisins et les partenaires du Pôle.

Quelles sont les incidences du vote des CDCI (Commission départementale de la coopération intercommunale) de Haute-Savoie le 4 mars dernier, et de l'Ain le 23 mars suivant ?

La CDCI de la Haute-Savoie a voté l'amendement visant à la création du futur Pôle métropolitain du Genevois français. Le projet n'a pas obtenu, à deux voix près, la majorité qualifiée de 2/3 des suffrages nécessaires à l'adoption de l'amendement. Néanmoins, le projet de Pôle métropolitain suit son chemin : le vote de la CDCI est uniquement consultatif et n'impacte en rien la poursuite du processus de création du Pôle métropolitain. La CDCI de l'Ain a, quant à elle, voté à l'unanimité l'inscription du Pôle métropolitain dans ses orientations.



Parole aux Présidents des intercommunalités membres de l'ARC

CHRISTOPHE BOUVIER

Président de la Communauté de communes du Pays de Gex

« En faisant le choix, au travers de l'ARC, d'intégrer le Pôle métropolitain, le Pays de Gex réaffirme une conviction forte ! Celle de penser que le Grand Genève est une chance pour tout un territoire et que valoriser notre cadre de vie nécessite un aménagement global et coordonné dans une gouvernance affirmée. »



PATRICK PERREARD

Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien

« Les élus du Pays Bellegardien appuient la volonté de transformer l'ARC en Pôle métropolitain afin de se doter à terme d'une structure territoriale capable d'assumer les compétences nécessaires à un développement harmonieux du territoire transfrontalier. La volonté étant d'apporter à nos populations tous les services utiles pour garantir le bien vivre ensemble ! »



JEAN NEURY

Président de la Communauté de communes du Bas Chablais

« La création du Pôle métropolitain permettra à l'ensemble des collectivités locales françaises de l'ARC d'avoir une vision commune et dynamique de l'aménagement de notre territoire lémanique, notamment sur la mobilité et l'économie. Il doit devenir l'interlocuteur reconnu de l'ensemble des partenaires concernés, suisses et français, pour donner le nouvel élan, tant espéré par les habitants, pour le « Grand Genève ». »



MARIN GAILLARD

Président de la Communauté de communes du Pays Rochois

« La création du Pôle métropolitain du Genevois français est le fruit d'un engagement collectif de longue date qui marque la reconnaissance des spécificités de notre territoire au niveau national. La Communauté de communes du Pays Rochois est fière d'être actrice de cette démarche d'avenir en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. »



CHRISTIAN DUPESSEY

Président d'Annemasse Agglo

« La création du Pôle métropolitain répond à la nécessité de se structurer face aux défis majeurs du territoire notamment en termes d'aménagement, de mobilité et d'environnement et doit permettre de s'affirmer dans le Grand Genève. »



LOUIS FAVRE

Président de la Communauté de communes Arve et Salève

« Les élus de la communauté de communes ont voté à l'unanimité les statuts du Pôle métropolitain, c'est un grand succès. Je suis satisfait de cette avancée vers l'avenir. Le Pôle métropolitain est une opportunité à saisir dans le cadre de l'aménagement concerté de notre territoire au sein d'Auvergne - Rhône-Alpes. Aujourd'hui nous travaillons déjà en collaboration avec les territoires voisins, et nous serons force de proposition pour poursuivre de manière encore plus étroite la mission qui nous a été confiée. Et c'est ensemble que nous avons l'obligation de réussir pour les générations à venir. »



JOSEPH DEAGE

Président de la Communauté de communes des Collines du Léman

« Au sein de notre agglomération transfrontalière, les besoins d'équipements et de services augmentent du fait d'une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe. Bâtir un Pôle métropolitain, c'est renforcer la capacité des collectivités membres de l'ARC à porter des projets structurants en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore d'enseignement supérieur. Il s'agit de développer l'activité de notre bassin de vie transfrontalier et d'en renforcer l'attractivité au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes. C'est contribuer à construire le Grand Genève. »



STÉPHANE VALLI

Président de la Communauté de communes Faucigny Glières

« La Communauté de communes Faucigny Glières est fière de construire ce Pôle métropolitain qui permettra de mieux valoriser le Genevois français et de peser davantage dans les discussions avec nos partenaires français et suisses, tout en œuvrant concrètement à la création d'emploi, de transport, le tout dans une logique d'aménagement durable de notre territoire. »



PIERRE-JEAN CRASTES

Président de la Communauté de communes du Genevois

« Traiter la mobilité, l'aménagement et certains aspects du développement économique à l'échelle du Pôle métropolitain est l'un des moyens pour profiter du dynamisme de la métropole et mieux maîtriser ses effets pervers. »





Pourquoi le passage de l'ARC en Pôle métropolitain est important ?

La naissance d'un Pôle métropolitain sur le territoire français de la Région lémanique va profondément modifier la perception que l'État, mais aussi la Région et les Départements, peuvent avoir de notre territoire. Aujourd'hui, hélas, nous sommes considérés comme un territoire péri-urbain composé d'entités disparates qui mènent, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du Lac Léman, des politiques peu coordonnées. Certains secteurs sont même considérés comme ruraux ou « rurbains ». C'est sans doute la raison pour laquelle, alors même que nous vivons dans une agglomération de l'ordre d'un million d'habitants, nous ne disposons pas sur le territoire français des infrastructures et des équipements de nature urbaine qui nous sont indispensables, je pense particulièrement aux moyens de transport, aux services de santé, à la formation supérieure....

Quel impact aura le Pôle métropolitain sur le partenariat entre le Genevois français et la nouvelle région Auvergne - Rhône-Alpes ?

Organisé en Pôle métropolitain, on peut imaginer un dialogue beaucoup plus nourri et beaucoup plus construit entre le Genevois français et la Région. L'ARC représente un périmètre et une population qui constituent un ensemble pertinent pour développer des politiques vigoureuses et accompagner des investissements lourds dans les domaines qui relèvent des compétences régionales : les transports, le développement économique, la formation. Identifié comme faisant partie d'une aire métropolitaine, le Genevois français sera non seulement mieux identifié mais aussi plus facilement éligible à des politiques accompagnées et financées par l'État et par la Région. À cet égard, je regrette que le contrat de plan signé l'année dernière n'ait pas été plus explicite dans un soutien vigoureux à la métropolisation de notre Région. Si quelques signes ont été encourageants, notamment dans le domaine des transports, je trouve que nous sommes un peu courts lorsque nous nous comparons au Pôle métropolitain Lyonnais par exemple.

En quoi le Pôle métropolitain sera-t-il utile à l'ARC pour la construction du Grand Genève ?

La construction d'une métropole franco-valdo-genevoise appelée « le Grand Genève » est une oeuvre complexe et de longue haleine. Trop longtemps, cette construction a été rendue difficile par l'éclatement des responsabilités sur la partie française de ce territoire. Je pense particulièrement à la question des transports pour laquelle la responsabilité du ferroviaire était à la Région, celle des trams aux Départements et celle des routes souvent partagée entre les communes, les Communautés de communes et les Départements. On pourrait dire la même chose sur les questions qui touchent au développement économique puisqu'il existe de part et d'autre du lac sur le territoire français, des agences départementales, des services municipaux ou intercommunaux et des politiques régionales qui s'appuient sur des services organisés à Lyon. Fédérer ces différents outils, mieux les organiser et les placer sous une autorité unique, celle du Pôle métropolitain, facilitera la construction de politiques partenariales avec Genève. J'entends souvent dire que la Suisse a profité des divisions françaises. C'est sans doute vrai. Mais je crois qu'il est de l'intérêt des suisses de s'adresser à un ensemble territorial mieux organisé, mieux structuré et mieux armé pour bâtir des politiques d'équilibre entre la France et la Suisse. Le Pôle métropolitain c'est un intérêt partagé entre Genève et le Genevois français.



Les élus de l'ARC réunis pour échanger sur le futur Pôle métropolitain.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRANSFORMATION

➤ Calendrier prévisionnel

1^{er} trimestre 2017

Objectif de création du Pôle métropolitain

03 Étape 3 Consultation (automne 2016)

Le Préfet du Département siège du Pôle métropolitain devra notifier pour avis le projet de création du Pôle métropolitain aux Conseils Départementaux et au Conseil Régional concernés. Ces instances disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le Préfet doit également solliciter l'avis préalable des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) des départements concernés.

01 Étape 1 Préparation (déc. 2015 – mai 2016)

Rédaction et finalisation du projet de statuts.

04 Étape 4 (1^{er} trimestre 2017) L'arrêté préfectoral

La création du Pôle métropolitain est décidée par arrêté du Préfet du Département siège de l'EPCI dont la population est la plus importante. Le Préfet dispose d'un pouvoir discrétionnaire.

02 Étape 2 Délibération (été 2016)

AVANCEMENT ACTUEL

La création du Pôle métropolitain nécessite une délibération concordante de l'ensemble des EPCI membres de l'ARC sur les statuts et l'intérêt métropolitain. Pour certains EPCI, la consultation des communes est requise. Il s'agit d'un accord unanime des membres du Pôle. Une fois les délibérations concordantes adoptées, elles sont transmises au Préfet du département siège du Pôle métropolitain.

Sont concernées par la consultation des communes :
la Communauté de communes Arve et Salève, et
la Communauté de communes du Genevois.

2016

2015

Engagement de la démarche (oct. 2014)

La feuille de route politique 2014-2020, adoptée à l'unanimité par le Comité syndical de l'ARC, engage le travail de transformation de l'ARC en Pôle métropolitain.

Pour plus d'informations sur le futur Pôle métropolitain du Genevois français :
www.arcdugenevois.fr/pole-metropolitain

Contact : ARC Syndicat mixte
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès
74100 Ambilly
+33 (0)450 04 54 05
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr

Directeur de la publication : Jean Denais
Directeur de rédaction : Sébastien Jerdelet
Rédaction : Louise Flattet - Thomas Linchet
Création graphique et mise en page : www.ligneovale.fr
Crédit photo de couverture : JMF-7byaero.com - Téléphérique du Salève / Alain Grandchamp / Document photographique Ville de Genève © ARC, juillet 2016